



Ligue Île de France Est de Handball

34 rue Henri Varagnat, 93143 BONDY CEDEX

Téléphone : 01 48 48 48 81 - Fax : 01 48 47 12 30

Site internet : <http://www.lifehandball.com> - Email : contact@life-handball.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :  LIFE Handball  @LIFEHand2017

Compte-rendu de la réunion de la commission sportive du 07 février 2017

PV N° 20 – 16/17

Présents: C.ZAKARIAN (président coc) / PH.VALLET / N.ZAJAC

Excusés : R.UZAN / M.JEANNE / J.RICHOL / M.TURBIAN

CHAMPIONNATS

MOINS DE 17 FEM.

AUBERVILLIERS/SERRIS du 04 février 2017 à 16H30 : la feuille de match est non transmise dans les délais amende de 20,00€ pour le club recevant, merci de nous communiquer le résultat pour le 13/02 sous peine de sanction sportive. **Sanction 16-17/57**

ALFORTVILLE/MONTEREAU du 04 février 2017 : l'équipe de Montereau ne s'étant pas déplacé à l'heure du match, a match perdu par forfait 0 point, moins 20, sanction financière de 82,00€ euros. (Nous faisons le nécessaire dans Gesthand). **Sanction 16-17/58**

MONTFERMEIL/AUBERVILLIERS du 25 février 2017 : conclusion non parvenue dans les délais, amende de 50,00€ pour le club recevant. Sans conclusion pour le 13/02 le club de Montfermeil aura match perdu par pénalité sportive. **Sanction 16-17/59**

MOINS DE 15 FEM.

ROISSY-OZOIR/SERRIS du 04-05 février 2017 : avec l'accord des 2 clubs ce match est reporté au 29 avril 2017 à 15h00 au gymnase Jacques Anquetil d' Ozoir. (Nous faisons le nécessaire dans Gesthand).

EXCELLENCE +16 MASC.

PONTHIERRY/NOGENT du 04 mars 2017 : avec l'accord des 2 clubs ce match est reporté au 01 avril 2017 à 19h00. (Nous faisons le nécessaire dans Gesthand).

HONNEUR +16 MASC.

CACHAN/BONDY du 11 mars 2017 : suite à notre entretien téléphonique de ce jour le club de Cachan doit contacter le club de Bondy pour jouer cette rencontre en semaine. La commission est en attente de la date de report.



Ligue Île de France Est de Handball

34 rue Henri Varagnat, 93143 BONDY CEDEX

Téléphone : 01 48 48 48 81 - Fax : 01 48 47 12 30

Site internet : <http://www.lifehandball.com> - Email : contact@life-handball.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :  LIFE Handball  @LIFEHand2017

BONDY/MONTEREAU du 26 février 2017 : le gymnase de Bondy n'étant pas disponible, cette rencontre se disputera le 1^{er} avril 2017 à 20h30. (Nous faisons le nécessaire dans Gesthand).

MOINS DE 15 MASC.

CHAMPIGNY/MONTEREAU du 25 février 2017 : du fait des différentes demandes de report du club de Montereau cette rencontre se déroulera le 7 mai 2017 à 14h00, la commission remercie le club de Champigny de son obligeance. (Nous faisons le nécessaire dans Gesthand).

MONTEREAU/MONTFERMEIL du 11-12 mars 2017 : cette rencontre se déroulera le 29 avril 2017 à 15h30. (Nous faisons le nécessaire dans Gesthand).

SENART/MONTEREAU du 18 mars 2017 : suite à notre entretien téléphonique de ce jour avec les deux clubs, cette rencontre devra se disputer en semaine. La commission est en attente de la date de report.

MOINS DE 19 MASC.

Début de la seconde phase le WE du 25-26 février 2017.

VETERANS

Début de la seconde phase le WE du 04-05 mars 2017.

COUPE

TIRAGE DES ¼ DE FINALE du : 25 février 2017 au 19 mars 2017

PLUS DE 16 F :

- ✓ BRY/AUBERVILLIERS
- ✓ IVRY/ALFORTVILLE OU VILLEMOMBLE
- ✓ LAGNY/BOBIGNY ou FONTENAY SOUS BOIS
- ✓ VILLIERS/SERRIS

MOINS DE 17 F :

- ✓ AUBERVILLIERS/MONTFERMEIL
- ✓ BOBIGNY/VILLEMOMBLE
- ✓ SERRIS/GAGNY
- ✓ BLANC MESNIL/SAINT MAUR



Ligue Île de France Est de Handball

34 rue Henri Varagnat, 93143 BONDY CEDEX

Téléphone : 01 48 48 48 81 - Fax : 01 48 47 12 30

Site internet : <http://www.lifehandball.com> - Email : contact@life-handball.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :  LIFE Handball  @LIFEHand2017

MOINS DE 15 F :

- ✓ NOISY LE GRAND/AUBERVILLIERS
- ✓ FONTENAY SOUS BOIS/ALFORTVILLE
- ✓ KB/SAINT-DENIS
- ✓ IVRY/SERRIS

PLUS DE 16 M REGION :

- ✓ GAGNY/BLANC MESNIL
- ✓ SENART/NEUILLY PLAISANCE
- ✓ MONTFERMEIL/CHAMPIGNY
- ✓ VAIRES/AUBERVILLIERS

MOINS DE 19 M :

- ✓ VILLEPARISIS/PLESSIS TREVISE
- ✓ VILLEPINTE/NOISY LE GRAND
- ✓ AVON/IVRY
- ✓ SAINT DENIS/SENART

MOINS DE 17 M :

- ✓ ENT SERRIS LAGNY/PONTAULT
- ✓ IVRY/MONTEREAU
- ✓ SENART/SAINT MAUR ASA
- ✓ GAGNY/CRETEIL ou ENT LIVRY GARGAN MONTFERMEIL

MOINS DE 15 M :

- ✓ IVRY/PONTAULT
- ✓ TREMBLAY/VILLEMOMBLE
- ✓ CRETEIL/BONDY
- ✓ LAGNY/TORCY

TIRAGE DES DEMI-FINALES

PLUS DE 16 M NAT : Date butoir le 14 mai 2017

- ✓ LIVRY GARGAN/TORCY
- ✓ VILLEMOMBLE/IVRY

CONCLUSIONS MANQUANTES DU WE 04-05 MARS 2017 AMENDABLES LE 12 FEVRIER 2017

PRE NAT + 16 F :

- ✓ ORMESSON/ALFORTVILLE

EXCELLENCE + 16 F :

- ✓ MEAUX/BONNEUIL

EXCELLENCE + 16 M :

- ✓ HBC LOING/LE BOURGET



Ligue Île de France Est de Handball

34 rue Henri Varagnat, 93143 BONDY CEDEX

Téléphone : 01 48 48 48 81 - Fax : 01 48 47 12 30

Site internet : <http://www.lifehandball.com> - Email : contact@life-handball.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :  LIFE Handball  @LIFEHand2017

HONNEUR + 16 M :

- ✓ MEAUX/NOISY LE GRAND
- ✓ MONTEREAU/BONNEUIL

MOINS DE 17 M :

- ✓ ENT LIVRY MONTFERMEIL/STELLA ASA

SANCTIONS

MONTREUIL : Match PONTAULT/MONTREUIL PRE NAT + 16 M du 05 février 2017, pas de secrétaire.

Sanction 16-17/60

BLANC MESNIL : Match CHAMPIGNY/BLANC MESNIL PRE NAT + 16 M du 05 février 2017, pas d'utilisation de la feuille de table électronique. **Sanction 16-17/61**

SERRIS : Match SERRIS/LIVRY GARGAN EXCELLENCE + 16 F du 05 février 2017, pas de responsable de salle. **Sanction 16-17/62**

TORCY : Match TORCY/MONTEREAU HONNEUR + 16 M du 05 février 2017, pas d'utilisation de la feuille de table électronique. **Sanction 16-17/63**

Christian ZAKARIAN
Président de la COC Ligue LIFE



Les Membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue IFE, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus